

**Décret n° 98 - 27 du 22 janvier 1998
portant nomination d'un conseiller du Président de la République**

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 001-97 du 29 octobre 1997 portant nomination du ministre, directeur du cabinet du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

DECRETE :

Article premier. - Monsieur **NZOMONO(Macaire)** est nommé conseiller du Président de la République à l'agriculture, aux forêts, à la pêche, au tourisme et à l'environnement.

Article 2. - Monsieur **NZOMONO(Macaire)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3. - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur **NZOMONO(Macaire)**, sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel ./-

Fait à Brazzaville, le **22 Janvier 1998**



Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-